



**Direction Générale des
Services**

Direction de l'Education, de la Jeunesse et
des Sports

DEJS-Service programmation des
investissements des collèges publics

Affaire suivie par : Véronique ERRANTE
Poste: 86.15

2012-CP-3992

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 janvier 2012

**CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DE 10
PLACES DE STATIONNEMENT DU COLLÈGE LE VILLAGE À
TRAPPES AU PROFIT DU LYCÉE HENRI MATISSE À TRAPPES**

Mise à disposition de places de stationnement

Le lycée Henri Matisse est situé à proximité du collège Le Village à Trappes. Ce lycée a sollicité le Département pour disposer à titre temporaire, d'une dizaine de places de stationnement au sein du collège Le Village compte tenu de l'insuffisance du nombre de parkings situés dans le périmètre de clôture du lycée pour accueillir des personnels administratifs, enseignants, techniques et de l'environnement extérieur.

Une convention a donc été établie pour autoriser le lycée à occuper une partie du parking du collège et fixer les modalités administratives et techniques de cette mise à disposition.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :